



NOTE D'INFORMATION PROVISOIRE

Les informations contenues dans cette note doivent être validées par le Guide du Candidat « Synergy Grants » qui paraîtra le 25 octobre 2011.

APPEL A PROPOSITIONS ERC « SYNERGY GRANT »

Synergie : Mise en commun des moyens qui se renforcent entre eux pour aboutir à un même but.

SOMMAIRE

I. SUBVENTIONS ERC « SYNERGY GRANT »

II. PROFIL DES CANDIDATS

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

IV. SOUMISSION

V. PROCESSUS D'EVALUATION

VI. CANDIDATURES MULTIPLES

I. SUBVENTIONS ERC « SYNERGY GRANT »

Publication de l'appel à propositions : **25 octobre 2011**

Clôture de l'appel :

- Pour toutes les disciplines **le 25 janvier 2012**

Budget global : environ 150 M euros

L'appel "Synergy Grant" s'adresse à des petits groupes de chercheurs (entre 2 et 4 Principal Investigators (PI)) accompagnés de leurs équipes désireux de mener des recherches conjointes à différentes disciplines sur des projets « aux frontières de la connaissance ». Le financement de groupes de PI doit mener à des découvertes qui n'auraient pas pu être réalisées par un seul PI.

Les subventions peuvent aller jusqu'à **15 000 000 euros** pour une période de **6 ans**.

La subvention couvrira 100% des coûts directs éligibles et les coûts indirects à hauteur de 20% des coûts directs éligibles (hors sous-traitance).

Les panels d'évaluation détermineront le montant des subventions, sur la base des besoins des projets de recherche et en prenant en compte les budgets prévisionnels fournis par les porteurs de projet.

II. PROFIL DES CANDIDATS

L'appel ERC « *Synerg Grant* » cible les **chercheurs excellents** qui souhaitent mener un projet de recherche en groupe sur des sujets innovants et « aux frontières de la connaissance ». Les financements seront attribués à de nouveaux types de projets communs, pouvant additionner de nouvelles disciplines, de nouvelles thématiques, rassemblant des chercheurs de différents secteurs. Les projets pourront également s'organiser autour de grandes infrastructures de recherches.

Les groupes doivent être composés au minimum de 2 PI et au maximum de 4 PI.

L'un des Principal Investigators est désigné « **Lead Principal Investigator** » (**Lead PI**) par le groupe. C'est lui qui devra soumettre le projet en tant que « *primus enter pares* ».

Il est attendu (mais non obligatoire) que les groupes des projets « Synergy Grants » soient :

- **Interdisciplinaires** (ou qu'ils présentent une approche pluridisciplinaire pour leur projet).
- **Localisés au même endroit** (les PI doivent garantir un temps important consacré à leur recherche en commun, la notion de « **travail ensemble** » doit être présente tout au long du projet).

L'appel Synergy Grants qui se concentre sur les porteurs de projet est fondamentalement différent des autres financements européens de type collaboratif, L'ERC ne financera en aucun cas des réseaux ou des consortium.

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

→ Domaines scientifiques

L'appel est ouvert à **tous les domaines scientifiques**.

→ Les Porteurs de projet

Pas de critère de nationalité.

Pas de critère d'âge.

→ L'institution d'accueil

Le projet doit être accueilli dans une institution d'accueil localisée dans l'un des Etats membres de l'Union européenne ou un Etat associé¹. L'Institution d'accueil doit être l'organisme du « Lead PI ».

L'institution d'accueil peut être une entité publique ou une entreprise privée. Elle peut être aussi une organisation internationale d'intérêt européen (ex CERN, EMBL...) ou le Centre Commun de Recherche de la Commission européenne.

Le projet sera soumis par le groupe au nom de l'institution d'accueil qui sera considérée comme la « *Legal applicant entity* » ou « *Beneficiary* ». C'est l'institution d'accueil du « Lead PI » qui recevra la subvention.

L'institution d'accueil doit signer une **lettre d'engagement** qui accompagnera **impérativement** le dossier de candidature. Elle s'engage dans cette lettre à garantir l'indépendance du groupe et à mettre à sa disposition l'environnement scientifique nécessaire pour mener à bien le projet. **Un modèle de lettre est proposé dans le Guide du Candidat ERC qui sera publié à la sortie de l'appel.**

Toutefois, le principe de **portabilité** s'applique à la subvention. Cela signifie que la subvention, ou ce qu'il en reste, suit le projet si celui-ci change d'institution d'accueil. Le changement d'institution d'accueil doit être dûment justifié et validé préalablement par l'Agence Exécutive de l'ERC.

¹ Les pays associés : **Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Iles Féroé, Islande, Israël, Liechtenstein, République de Macédoine, Norvège, Monténégro, Serbie, Suisse, Turquie.**

IV. SOUMISSION

IV-1) Soumission de la proposition

Le dépôt du dossier se fait en **UNE SEULE ETAPE**.

La soumission se fait **uniquement par voie électronique, via l'EPSS**.

Le pré-enregistrement est fortement recommandé, le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel.

L'appel est ouvert du 25 octobre 2011 au 25 janvier 2012 à 17h00 heure de Bruxelles.

IV-2) Les formulaires administratifs à remplir en ligne

« **A Forms** »

- **A1** : proposition et informations relatives aux Porteurs de projet (PI)
- **A2** : informations relatives à l'institution d'accueil (HI)
- **A3** : fiche budgétaire

Il est fortement conseillé de remplir ces formulaires en concertation avec les cellules dédiées à la coopération européenne de l'Institution d'accueil

IV-3) Composition du dossier de soumission

Le dossier de soumission est composé de deux parties B section 1 et B section 2 et doit être rédigé en anglais.

Pour compléter les parties B1 et B2 du dossier, les candidats doivent utiliser les « templates » disponibles sur EPSS.

Partie B section 1

Proposition scientifique complète - description des aspects techniques et scientifiques du projet, en mettant en évidence son caractère novateur, son impact potentiel, la méthodologie de recherche et **surtout la valeur ajoutée du groupe (l'originalité de l'équipe, de la méthode de travail et l'organisation du « travail ensemble »)**. – 15 pages.

N.B.

Les candidats devront également préciser le temps qu'ils consacreront au projet soumis à l'ERC.

Il est attendu qu'un porteur de projet consacre au moins 30% de son temps au projet ERC et 50% de son temps de travail global dans un pays membre de l'U.E. ou dans un pays associé.

Le temps consacré au projet est un facteur d'évaluation !

Le projet ne doit pas dépasser le nombre de pages imposé. Les propositions qui dépassent le nombre de pages imposé, risquent de ne pas être évaluées dans leur globalité !

Les dossiers incomplets seront considérés comme inéligibles et ne feront pas l'objet d'une quelconque évaluation !

Partie B section 2

- **CV (incluant une fiche d'identité de financement) : 2 pages par PI**
- **« Track-record » (notice de titres et travaux): 2 pages par PI**
- **Résumé détaillé du projet scientifique (« extended synopsis ») en mettant en évidence son caractère novateur : 5 pages**

Le CV doit contenir des informations relatives au parcours académique et professionnel du candidat, ainsi qu'une « *fiche d'identité de financement* » précisant tous les financements dont le chercheur bénéficie actuellement, ainsi que les demandes en cours.

Le « *track-record* » : les candidats à l'appel « *Synergy Grant* » devront préciser leurs réalisations les plus importantes depuis le début de leur carrière :

Etant donné les différences de carrière qu'il peut y avoir entre les porteurs de projets, 2 types de « Track-record » peuvent être communiqués :

1 . Le « *early achievement track record* » qui correspond aux titres et travaux demandés par l'ERC pour les candidats à l'appel « *Starting Grants* » et qui **concerne tous les chercheurs de 2 à 12 ans d'expérience post doctorale (consulter la partie 4.5 du [Programme de Travail 2012](#) de l'ERC pour plus d'informations).**

Les candidats dont le profil correspond à celui des « *Starting Independent Researcher Grant* » devront préciser leurs réalisations depuis le début de leur carrière :

- **Publications en tant qu’auteur principal** (en identifiant celles où son directeur de thèse n’apparaît pas en tant que co-auteur) dans des revues scientifiques généralistes reconnues comme des références par les pairs, et / ou dans des revues spécialisées internationales les plus marquantes dans leur domaine scientifique, en précisant le nombre de citations suscitées.
- **Brevets déposés** (si applicable).
- **Invitations à intervenir** lors de conférences internationales de prestige et / ou dans le cadre de grandes écoles internationales (si applicable).
- **Prix scientifiques et récompenses d’ordre international, appartenance à des Académies de prestige** (si applicable).

2 . Le « *10 years track record* » qui correspond aux titres et travaux demandés par l’ERC aux candidats à l’appel Advanced Grants et qui doit présenter les résultats spécifiques à leur domaine obtenus **durant les 10 dernières années qui précèdent l’appel** (Ce document est demandé à tous les chercheurs de plus de 12 ans d’expérience).

Il devra être détaillé dans le projet soumis selon les critères indicatifs suivants, qui seront adaptés suivant les domaines de compétence (**consulter la partie 5.5 du Programme de Travail 2012 de l’ERC**)

- **les 10 articles les plus importants en tant qu’auteur senior** dans des journaux scientifiques multidisciplinaires à comité de lecture, des journaux internationaux majeurs dans son domaine, ou des comptes-rendus de conférences, mettant en évidence le nombre de citations que ses publications ont suscitées ;
- **jusqu’à 3 monographies et chapitres d’ouvrage** (par exemple, en sciences humaines et sociales où les monographies constituent la référence), et leur traduction dans une **ou plusieurs** autres langues (**si applicable**) ;
- avoir déposé **jusqu’à 3 brevets d’invention** (**si applicable**) ;
- avoir fait **jusqu’à 10 exposés invités** lors de conférences internationales de prestige et dans le cadre d’écoles internationales (**si applicable**) ;
- avoir conduit **jusqu’à 3 expéditions ou campagnes de recherche** (**si applicable**) ;

- avoir organisé (en tant que membre du comité directeur/ comité d'organisation) **jusqu'à 3 conférences internationales** dans son domaine scientifique (si applicable) ;
- il est attendu que les candidats soient des **lauréats de prix scientifiques reconnus sur le plan international** ou **membres d'Académies de prestige** (si applicable).

IV-4) Annexes (sous format pdf)

Le dossier doit être impérativement accompagné par :

- **La lettre d'engagement de l'institution d'accueil du « Lead PI »** (voir modèle dans le guide du candidat qui sortira en même temps que l'appel)
- **Le tableau des questions éthiques** (qui doit être inclus dans la partie B2).

Chaque année le démarrage de projets scientifiques est retardé à cause des questions éthiques. Il est fortement conseillé de remplir ce tableau avec attention et cela pour TOUTES LES DISCIPLINES, ainsi que d'anticiper les questions éthiques soulevées par le projet scientifique.

Les activités de recherche proposées devront respecter les principes éthiques fondamentaux tels que prévues par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les principes du Groupe européen d'éthique des Sciences et des Nouvelles Technologies, ainsi que le Protocole pour la Protection et le Bien-être des Animaux. Les projets de recherche sur des cellules souches embryonnaires sont éligibles à condition de respecter le cadre éthique du 7^e PCRD ainsi que celui exigé par le programme « Idées ».

V. PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation se fera en deux étapes.

Le processus d'évaluation n'est pas encore précisément arrêté. Sa forme finale dépendra essentiellement du nombre de projets déposés. Si le nombre est faible, la première phase d'évaluation se fera sur l'ensemble du projet (parties B1 et B2). S'il est plus important cette première phase portera uniquement sur la partie B2 (CV + extended synopsis) et permettra d'éliminer les propositions les moins compétitives.

V-1) Les panels

L'évaluation sera faite par des **panels** composés de scientifiques de haut niveau. Les membres des panels pourront être aidés par des experts évaluateurs. La liste des membres des panels « Synergy » sera communiquée par l'ERC à la clôture de l'appel.

V-2) Les étapes de l'évaluation

1^{ère} étape : Evaluation de l'ensemble du dossier de candidature

(ou de la partie B2 uniquement si le nombre de candidatures est important)

La première étape d'évaluation devrait être menée par 5 panels d'environ 50 membres (vraisemblablement divisés par thématique scientifique, cf. guide du candidat).

Lors de la première étape, tous les dossiers déposés seront évalués par au moins 4 membres de panels et 4 experts extérieurs.

Un budget indicatif sera alloué pour chaque panel. Le panel notera les propositions et déterminera le nombre de propositions dépassant le seuil de qualité qu'il acceptera pour la deuxième étape (deux fois et demi le budget alloué).

2^{de} étape : évaluation de la proposition complète + interview

Cette évaluation sera effectuée par 1 seul panel de 15 scientifiques de haut niveau !

Ce panel examinera de nouveau la proposition complète et sélectionnera Les PIs des projets retenus pour la seconde étape d'évaluation qui seront invités à passer une **audition** à Bruxelles afin de présenter leur projet (deux fois le budget alloué à l'appel). Les frais de mission engagés par les candidats en vue de l'audition seront remboursés par l'ERC.

Des déplacements sur le site du projet peuvent être envisagés par les évaluateurs avant l'entretien à Bruxelles si ce site constitue une partie importante du projet.

V-3) Critères d'évaluation

Le seul critère d'évaluation est **le critère d'excellence**. Il se décline comme suit :

1 – Projet : qualité du projet de recherche proposé

Valeur ajoutée du groupe de PI

_ Dans quelle mesure le projet présente il une synergie et une complémentarité suffisante pour atteindre les objectifs fixés ?

- Les objectifs sont-ils suffisamment ambitieux ? Vont-ils substantiellement au-delà de l'état de l'art (par exemple en contenant des développements trans-disciplinaires et des approches nouvelles ou non conventionnelles) ?*
- Le projet proposé est-il bien conçu et organisé ?*

Impact potentiel

--Le projet de recherche ouvre-t-il des horizons scientifiques, technologiques ou d'enseignements nouveaux et importants ?

- le projet va-t-il mettre en valeur de façon significative l'environnement de la recherche (y compris l'institution d'accueil) et les possibilités de la recherche à risque en Europe ?*

Méthodologie

- L'approche scientifique est-elle ?*
- La méthodologie de recherche du groupe est-elle compréhensible et appropriée pour le projet ? Permettra-t-elle d'atteindre les objectifs arrêtés dans le calendrier fixé sur la base des ressources disponibles, en tenant compte du niveau de risque associé ?*

Rapport risque / résultats

- Le projet de recherche implique-t-il des méthodologies nouvelles et originales, dont l'utilisation est justifiée par la possibilité d'une percée significative, avec un impact important pour les autres disciplines / domaines scientifiques ?*

Participation d'autres entités légales

- Si d'autres entités légales doivent participer au projet en plus de l'entité légale candidate, est-ce que cette participation est justifiée en termes de valeur ajoutée scientifique ?*

2 – Les porteurs du projet

Qualité de la production scientifique et créativité

- La capacité des chercheurs à diriger un projet de recherche (les évaluateurs vont juger la qualité du travail des porteurs de projet sur la base d'articles publiés dans des revues internationales les plus prestigieuses, ainsi que les autres éléments contenus dans son CV).
- Dans quelle mesure ses publications sont-elles **novatrices** et montrent-elles son **indépendance** et sa capacité à avancer au-delà de l'état de l'art ?

Implication des PI

Quelle est l'implication des PI dans le projet ? Est-elle suffisante ? Il est attendu que le PI consacre au moins 30% de son temps au projet ERC et 50% de son temps de recherche global en Union Européenne ou pays associés.

3. la notation des projets :

Les propositions seront notées de manière alphabétique de A à C soit:

- Pour la première étape d'évaluation :

A : le projet est de grande qualité et sélectionné pour la seconde étape d'évaluation.

B : Le projet est de qualité mais n'est pas retenu pour la 2nd étape d'évaluation.

C : Le projet n'est pas de qualité suffisante pour accéder à la 2nd étape d'évaluation / ce projet pourra être soumis à des restrictions pour le prochain appel.

- Pour la seconde étape d'évaluation :

A : Ce projet remplit parfaitement les critères d'excellence de l'ERC et est recommandé pour financement (dans la limite des fonds disponibles).

Attention : Un projet noté « A » en seconde étape d'évaluation ne sera pas obligatoirement financé !

B : Ce projet ne remplit pas la totalité des critères d'excellence de l'ERC et ne sera pas financé.

VI. CANDIDATURES MULTIPLES

- Un porteur de projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention ERC à la fois.
- Un porteur de projet ne peut être associé qu'à une seule candidature aux appels ERC par année civile.
- Un porteur de projet bénéficiant déjà d'une bourse ERC ne pourra participer à l'appel ERC Synergy Grant que si son financement expire avant le 15 Novembre 2013.